Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0830.jpg

riez exposez & abandonnez à toutes sortes d'iniures & d'oppressions.

Magnifiques Seigneurs, la reputation ressemble à la flamme qui s'esteint si on ne luy donne quelque aliment qui entretienne son ardeur & sa lumiere. La gloire des hauts faits de vos Ancestres, & des vostres mesmes s'esteindra & sera reduite à neant, si vous ne faites sur les occasions presentes, & pendant que vous estes de tous costez enuironnez d'armes, quelque action de preuoyance & de generosité pour la manutention de vostre chere Patrie.

Et quand le ferez-vous auec plus d'honneur & d'asseurance, que lors que vous estes protegez & assistez d'vn Roy si vaillant & si puissant; & en l'affection & fidelité duquel vous auez vne si entiere confiance? & quand trouuerez-vous en armant des auantages plus importans & considerables que ceux qui se presentent en sa Royale & magnanime assistance, par le moyen de laquelle vous releuez vostre reputation, vous mettez en seureté vos Prouinces, vous conseruez vostre liberté, vous tenez en halene & en exercice vne troupe de bons soldats, qui croupissans dedans les cendres de leurs foyers, & d'vne profonde oisiueté, se rendront inhabiles & incapables de vous garder & defendre quand vous en aurez besoin. Ie laisse à part la commodité assez notable que tirera vostre pays du payement de leur solde, qui se fera reglément de mois en mois.

Monstre

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0831.jpg

Monstrez donc à tout le monde par la promptitude de cet armement, resolu en la Diete de Soleure, que vous pouuez faire la guerre; & ceux qui vous menacent & vous veulent faire peur, vous laisseront en Paix: faites leur voir que vous estes preparez à vne iuste & necessaire defence de vos Cantons, & de leurs Coalliez; & vous serez bien asseurez de n'estre ny attaquez ny offencez: & si vous en vsez autrement, il sera tousiours en leur puissance de dire, faire, & attenter tout ce que leur ambition leur conseillera; & vous serez contraints & forcez de souffrir & endurer tout ce que l'on voudra entreprendre au preiudice de vostre honneur, & au grand peril de vostre Estat.

Et vous Messieurs des cinq Cantons; vous deuez estre plus animez & portez que tous les autres à cette courageuse resolution, puis que vous estes à la batterie & plus proches des dangers, & que vous pouuez assez cognoistre le peu de compte que l'on a fait de vostre Alliance dés l'heure que l'on a pris & vsurpé des passages, plus forts, plus commodes, en plus fauorable assiete, & d'vn chemin bien plus court que les vostres. Car on ne veut plus de vous pour Alliez, mais bien pour simples subjects: Et pour vous reduire plus aisément à cette condition, l'on cherche de vous destacher & desvnir d'auec vos chers Amis & Alliez, qui seuls vous peuuent garantir de cette iniure, sous vn faux pretexte de Religion, qui

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0832.jpg

n'a rien de commun auec les interests de vostre Estat.

Car il ne se traite en toutes ces affaires que de vostre liberté, qu'il vous faut continuellement respirer; que de la Paix, vnion & concorde de tous vos Cantons, que vous deuez inuiolablement conseruer; que d'vn armement iuste & necessaire, pour le soustien & conseruation de l'vn & de l'autre, & de l'entiere execution de Labched, si sagement resolu & arresté par tant de grands personnages en la Diete de Soleure, lequel par vos prudents aduis vous deuez ratifier & confirmer.

Mais quand vous viendrez à deliberer sur ces occurrences si importantes, imitez ceux qui veulent entrer dedans vn bain ou vne estuue pour se lauer & nettoyer le corps. Ils se despoüillent de tous leurs habits & vestements, & les laissent à l'entrée de la porte: Quand vous voudrez en vostre Assemblée concerter & resoudre les moyens de guerir, purger & nettoyer les maux dont vos Estats sont menacez, despouïllez-vous de toutes passions & affections particulieres, & n'ayez autre object que l'interest public. Ne soyez Imperialistes, ny François, ny Espagnols: mais monstrez-vous bons Patriotes; & ne croyez que ceux qui vous aiment: Et portans en vos Conseils de si saines intentions, ne doutez pas que le sainct Esprit ne vous guide & inspire de bonnes, loüables & vtiles resolutions, & ne les face reüssir à la gloire de Dieu, & au

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0833.jpg

bien, auantage, & prosperité de vostre chere Patrie.

Les Grisons ne veulent rentrer en leur deuoir.

Cette Harangue, quoy que fort considerable, ne peut rien auancer sur les Cantons Catholiques, que l'Ambassadeur d'Espagne auoit tellement gagnez, que du depuis ils firent tousiours les retifs: & ne seruirent encores de rien toutes ces Remonstrances pour ramener les Grisons à leur deuoir, ayant toleré en leur pays les troupes Italiennes, qui en ce temps-là se consumoient pour n'estre accoustumez à demeurer en vn si mauuais climat.

Les Suisses offrent à faire des leuees sans sortir de leurs Cãtons.

Finalement les Suisses s'offrirent à faire des leuées, sans vouloir toutefois sortir hors de leurs Cantons, pour se voir (disoient-ils) enuironnez des troupes Imperiales, & s'excusans sur ce que la contagion estoit dans quelques-vns de leurs Cantons, & qu'ils ne vouloient infecter les autres qui en estoient exempts.

Cependant les Imperiaux se fortifient au pays des Grisons, & y bastirent quinze forts, tant petits que grands. Ceux du Comté de Chiauenne furent forcez de contribuer à l'entretenement des troupes Imperiales.

Les Cantons Catholiques se reünissent auec les Suisses Protestãs.

Au mois de Decembre les Cantons Catholiques se reünirent auec les grands Cantons Suisses, & chaque Canton retira les troupes qu'il auoit enuoyées sur leurs frontieres, tant de Bellinçone que d'ailleurs, ne craignans plus rien, puis que les troupes Imperiales estoient toutes entrées aux pays des Grisons.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0834.jpg

Voila ce que nous auons peu recouurer des affaires des Suisses & des Grisons, reste à voir la negotiation du sieur de Sabran Ambassadeur vers l'Empereur.

Le sieur de Sabran enuoyé par le Roy à l'Empereur.

Le Roy Tres-Chrestien ne se pouuant persuader que sa Majesté Imperiale eust intention de trauerser le Duc de Mantoüe en la succession de ses Estats; & neantmoins estonné, que le Roy d'Espagne contre la Declaration qu'il fit sur l'acceptation du Traicté de Suze, de n'inquieter ledit sieur Duc en sa legitime possession, pratiquoit les Suisses & les Grisons pour auoir passage libre en l'introduction des troupes Imperiales, qu'il appelloit en Italie: pour ce sujet sa Majesté enuoya le sieur de Sabran son Ambassadeur à Vienne en Austriche, pour apprendre la resolution de l'Empereur sur ce procedé, & fit à sa Majesté Imperiale ceste Proposition le vingtiesme iour de Iuillet.

Sa Harangue.

SACREE Imperiale Majesté, depuis que le Roy est entré en Italie, il auroit desia enuoyé à vostre Majesté de sa part, n'eust esté que, pour n'entrer en des propositions auec elle, sans sçauoir de quel esprit premierement vostre Majesté Imperiale les receuroit, sadite Majesté Tres-Chrestienne s'en seroit remise à ce que le Roy d'Espagne, en suite de ce que Dom Gonzales auoit traicté sous son nom, luy feroit cognoistre de la resolution qu'il auoit prise.

Que maintenant vostre Majesté Imperiale

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0917_890.jpg

chercher ce qu'il ne trouue pas : Mal qui est commun à toute la Cour ; qui dans la conduite des affaires trouue des inexecutions continuelles, & des longueurs qui lassent & ennuyent tout le monde : qui fait que si vne fois il retourne, quelque occasion qui se puisse presenter qui l'oblige de s'esloigner, tout le monde ne le souffrira plus, & s'y opposera : quand on deuroit mesme vser de la procedure des Tyriens, lesquels craignans de perdre leur Dieu tutelaire, le lierent & l'attacherent sur leur autel, afin qu'en le conseruant auec eux ils peussent par mesme moyen conseruer leur bonne fortune.

Et qui voudroit discourir de toutes les marques euidentes de la cordiale affection qu'il luy porte, il faudroit surpasser de beaucoup le dessein de cette responce pour en faire vn gros Liure. Ie me contenteray d'en rapporter encor deux, à sçauoir, que lors qu'il s'agit de traitter des matieres dans lesquelles il est employé hors de France, il ne veut point qu'on luy prescriue aucune lopy, our le tenir si suffisant & si fidelle, qu'il croit que de luy-mesme il sçaura mieux prendre parti dans l'occasion, que sur les aduis qu'on luy sçauroit enuoyer; Pourtant qu'il faut le laisser conduire, estant asseuré qu'il ne fera rien que bien à propos; Et le sentiment qu'il tesmoigna en sa faueur, lors qu'on attenta dans le cabinet de luy dresser des parties, il se declara tellement pour

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0835.jpg

ayant sceu que le Roy Catholique auoit declaré qu'il vouloit laisser en libre jouyssance de ses Estats le Duc de Mantoüe, sa Majesté Tres-Chrestienne ne doute point que vostre Majesté Imperiale ne s'y conforme volontiers, puis que tousiours sa Majesté Catholique auoit remoigné n'auoir autre mouuement ny interests en cet affaire que celuy de vostre M. I. y ayant d'ailleurs plusieurs raisons pour croire, que les volontez de vos Majestez se trouueront tousiours vnies en ce qui concerne le bien commun de la paix d'Italie, & repos de la Chrestienté, que sa Majesté Tres-Chrestienne sçait estre grandement desirée de leurs Majestez. Sur cette certitude, sa Majesté Tres-Chrestienne a trouué à propos de m'enuoyer vers vostre Majesté Imperiale, pour la prier, mettant en consideration la susdite Declaration du Roy Catholique, laquelle donne sujet à sa Majesté de croire, que vostre Majesté Imperiale approuuera l'instance qu'elle luy fait pour la tranquilité publique, d'accorder l'inuestiture en faueur du Duc de Mantoüe.

Sa Majesté Tres-Chrestienne a creu par la cognoissance qu'elle a tousiours eu de la Iustice & equité de vostre Majesté Imperiale, que elle n'a iamais eu intention de trauerser la succession des Estats de Monsieur le Duc de Mantoüe, laquelle luy est acquise par vn droit si euident, veu mesme qu'en cas de diuers pretendans les loix de l'Empire veulent que l'in-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0836.jpg

restiture soit adiugée au plus proche & apparent heritier, & particulierement au possesseur : toutes lesquelles qualitez se rencontrent en la personne de Monsieur le Duc de Mantoüe, lequel est plus proche successeur du Duc Federic son Ayeul, heritier nommé & declaré du Duc Vincent, les subjects luy ayans presté le serment sans violence : joint aussi l'honneur qu'il a d'vne si estroite Alliance auec vostre Majesté Imperiale, estant proche parent de l'Imperatrice.

Que ces choses suruenuës en la suite de la commission, que vostre Majesté Imperiale a donné au Comte Iean de Nassau sur ce different, confirme à sa Majesté Tres-Chrestienne la bonne intention de vostre Majesté Imperiale, d'autant que ledit Comte ayant requis le sequestre ou depos, s'y est conduit auec vne grande moderation, & vne maniere toute differente de celle des Espagnols, qui y ont employé la force ouuerte, & qui n'ont iamais voulu permettre que les Enseignes Imperiales fussent receuës & dressées à Cazal selon que consentoit Monsieur le Duc de Mantoüe, pour marque de son respect, encores qu'au fond il n'y eust point de lieu, selon les loix de l'Empire, de requerir vn sequestre ou depos, puis qu'au contraire les possesseurs doiuent estre maintenus en la jouyssance, iusques à ce que les pretensions des autres soient declarées & iugées par voye de droict, à laquelle celle de

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0837.jpg

force & de faict est contraire & interdite. Et sa Majesté Tres-Chrestienne en tout ce qui s'est passé auec tant de violence, a tousjours beaucoup plus attribué à l'humeur & à la mauuaise conduite de quelques Ministres & Officiers du Roy d'Espagne, qu à la volonté de vostre Majesté Imperiale, & du Roy Catholique.

En fin sa Majesté Tres-Chrestienne voyant vne violence si extraordinaire, outre l'obligation qu'elle a eu d'assister Monsieur le Duc de Mantoüe son Allié, en vertu des Traitez publics de Cambray & de Veruins, a iugé qu'il estoit vtile pour le bien commun d'vser d'vne iuste defence, pour faire cesser les obstacles que les esprits mal affectionnez à la paix d'Italie eussent continué de rendre tous les iours plus grands, abusans de la bonté de vostre Majesté Imperiale, si l'on n'y eust apporté ce remede.

Sa Majesté Tres-Chrestienne n'a pas creu deuoir deplaire à vostre Majesté Imperiale, puis que par ce moyen, outre l'acquiessement du Duc de Sauoye, le Roy Catholique ayant recogneu la sincerité des intentions du Roy Tres-Chrestien, & combien il a soigneusement esuité de l'offenser en ses Estats, a declaré estre hors d'interest en ces affaires, & donné sujet à sa Majesté Imperiale de le terminer d'autant plus honorablement, que ce sera auec approbation, & au contentement de tous ceux qui sont en cela plus considerables.

En effect, Monsieur le Duc de Mantoüe s'est

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0838.jpg

mis en son deuoir enuers vostre Majesté Impe-
riale, ayant par Monsieur l'Euesque de Man-
toüe son Ambassadeur extraordinaire, & mes-
mes par Monsieur le Prince de Mantoüe son
fils, demandé l'inuestiture de ses Estats de Man-
toüe & de Montferrat : & est certain, que si
par la condition des Fiefs de l'Empire les Feu-
dataires sont obligez de demander l'inuesti-
ture à vostre Majesté Imperiale; par le mesme
droict elle ne la peut refuser, principalement
à vn Prince recogneu generalement legiti-
me successeur, & qui est en possession de ses
Estats, où il est entré sans force & sans vio-
lence, dont il demande d'estre inuesti. Que
s'il s'y rencontre des oppositions, l'ordre & le
droict veulent, selon les statuts de l'Empire, que
l'inuestiture soit accordée, sans preiudice du
droict d'autruy & des oppositions, que l'on peut
vuider en suite par les voyes ordinaires & accou-
tumées.

Monsieur le Duc de Mantoüe a donc sa-
tisfaict à tout ce que vostre Majesté Impe-
riale deuoit attendre de son respect, laquelle a
fait refus de luy accorder sa demande : mais qui
pis est, l'Espagne auant tout autre procedure, &
contre le gré de vostre Majesté Imperiale, à main
armée, auec mespris & violence de toute Iustice,
a entrepris de depoüiller par voye de faict ledit
sieur Duc de Mantoüe.

La France de sa part a fait tous offices en-
uers vostre Majesté, & vers l'Espagne mesme,
pour arrester le cours de cette violence odieuse

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan